



Ta banque suisse

Ton MoneyProtect Assuré simplement



*Cembra Money Bank SA est le courtier de ce produit d'assurance ou de cette couverture d'assurance. Toutes les informations et les conditions juridiquement contraignantes pour ce produit d'assurance sont consultables dans les conditions générales d'assurance ou dans les descriptions détaillées du fournisseur de ce produit d'assurance.

Protéger les survivants contre les obligations financières imprévues: MoneyProtect couvre le solde créditeur cumulé en cas de décès.

Dans la vie, des événements inattendus se produisent à maintes reprises. Protégez-vous et protégez vos proches avec MoneyProtect – une assurance de Generali Assurances de personnes SA.*

Au cas où

La responsabilité financière pour d'autres personnes ou le désir de se protéger contre des événements imprévus peut influencer la vie. En cas de décès, MoneyProtect couvre le solde cumulé des cartes de crédit et protège ainsi les proches des obligations financières.

Tous les avantages en un coup d'œil

- Protection – Vous protégez vos proches des soldes de cartes de crédit cumulés en cas d'urgence.
- Pas de prime minimale – vous ne payez que lorsque vous utilisez votre carte de crédit
- En option – l'assurance est facultative.
- Pas compliqué – la demande de l'assurance est simple.

Principales exclusions

- Décès résultant d'une maladie ou d'une affection qui existait et était connue ou aurait dû être connue avant la conclusion du contrat
- Décès à la suite d'un acte qui vous expose à un risque particulièrement grave

Des dispositions supplémentaires et contraignantes se trouvent dans les Conditions générales d'assurance de Generali assurances de personnes SA sur notre site web: cembra.ch/fr/assurances/moneyprotect/



Protégez vos proches en cas d'urgence.
Simplement assuré avec MoneyProtect.

La transparence est la base d'une relation de confiance.

- + Le solde du compte de la carte de crédit au moment du décès est couvert.
 - + Les soldes de la carte principale et de la carte supplémentaire sont couverts.
 - + Les montants des soldes sont couverts jusqu'à un maximum de CHF 15'000.–.
 - + En cas de sinistre, une note de crédit sera émise au moyen d'un virement unique sur le compte de la carte de crédit.
 - + La prime mensuelle est de 0.25% du solde figurant sur le relevé mensuel.
 - + Le montant de la prime d'assurance est adapté au solde ouvert du compte de la carte de crédit. S'il n'y a pas de solde ouvert, la prime n'est pas non plus débitée.
-

Accessible de manière flexible



+41 44 439 40 20



moneyprotect.ch



Visitez l'une de nos succursales
cembra.ch/fr/contact/succursales

4001 Bâle

Freie Strasse 39

9h00-18h00

3001 Berne

Schwanengasse 1

9h00-18h00

1701 Fribourg

Rue de la Banque 1

9h00-13h00, 14h00-18h00

1003 Lausanne

Place Chauderon 18

9h00-18h00

6901 Lugano

Via E. Bossi 1

9h00-18h00

6002 Lucerne

Weggisgasse 1

9h00-18h00

9001 Saint-Gall

Oberer Graben 3

9h00-13h00, 14h00-18h00

8401 Winterthour

Schmidgasse 7

9h00-13h00, 14h00-18h00

8021 Zurich City

Löwenstrasse 52

9h00-18h00

cembra.ch
Tél. +41 44 439 40 20
(appel gratuit)

Cembra Money Bank SA
Bändliweg 20
8048 Zurich